

COMMUNE DE VICHÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

--

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur MORAND Gérard, Maire.

Sont présents : M. MORAND, M. CHAUMETON, M. LAUVERGNAT, M. LETOURNEUR, Mme QUENENSSE, M. BERAU, M. FOURMY, Mme COTTEREAU, Mme MARTINE

Secrétaire de séance : M. BERAU

Membre(s) absent(e)(s): Mme AMAND donne pouvoir à Mme MARTINE

M. RICARDEAU donne pouvoir à M. CHAUMETON

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DELIBERATIONS :

31-OBJET : TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé RUES DE LA FORGE, DU TILLEUIL, DE LA GARE, RUELLA DE LA VIGNE ET IMPASSE DES FRESNES à VICHÈRES, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2023.

A ce titre, et de façon exceptionnelle, au regard de la très forte augmentation des coûts de l'énergie que subiront les collectivités en 2023, ENERGIE Eure-et-Loir a décidé de faire un effort financier tout particulier en prenant à sa charge l'intégralité du coût des travaux sur le réseau électrique.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

Exécution des travaux :

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	176 000 €	100%	176 000 €	0%	- €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	100%	- €	0%	- €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	100%	- €	0%	- €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	83 000 €	0%	- €	100%	83 000 €
Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT)		ENERGIE Eure-et-Loir	21 000 €	80%	16 800 €	20%	4 200 €
TOTAL			280 000 €		192 800 €		87 200 €

* La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir. Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

Frais de coordination :

La collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution forfaitaire d'un montant de 5200€ représentative des frais de coordination des travaux.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour et deux abstentions :

approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2023, et **s'engage** à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.

approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération, et **s'engage** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.

s'engage à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.

s'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 5200€ représentative des frais de coordination des travaux.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

32- OBJET : SUBVENTION DECOUVERTE DU VIOLON A L'ECOLE 2023

L'école de Souancé sollicite une aide financière de la commune pour un montant de 250€ pour la participation découverte du violon à l'école.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 250 euros à la Coopérative ADOCCE 28 EP TRIZAY SOUANCE.

33-OBJET : EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

De nombreuses collectivités s'interrogent sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de la biodiversité à travers la lutte contre les nuisances lumineuses.

A cet égard, il est rappelé que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, lequel dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Dans ces conditions, il conviendrait de solliciter ENERGIE Eure-et-Loir en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public pour étudier les possibilités techniques de mise en œuvre de cette mesure et le cas échéant les adaptations nécessaires. En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourrait aussi être maintenu tout ou partie de la nuit.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- SE PRONONCE en faveur du principe de réduction du temps d'éclairage public sur le territoire communal,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter ENERGIE Eure-et-Loir en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public pour l'étude technique de cette mesure et sa mise en œuvre,

- CHARGE Monsieur le Maire à l'issue de cette étude de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés et les horaires d'extinction,
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures d'information de la population.

TRAVAUX :

Point travaux en cours :

Salle des fêtes : Suite à l'entretien de la chaudière de la salle des fêtes, le relais flamme doit être changé.

Cimetière : Un devis pour un columbarium de neuf modules a été demandé. La somme s'élève à 8184€ TTC, une demande de FDI va être faite pour 2023.

Chemins : Deux demandes de FDI vont être faites pour le chemin le long du cimetière et le chemin de Chauveau/ l'Epinay en 2023.

Enfouissement réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public dans le bourg : Un dossier de FDI va être fait pour une subvention 2023.

Ci joint le tableau de l'exécution des travaux et la répartition financière

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	176 000 €	100%	176 000 €	0%	- €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	100%	- €	0%	- €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	100%	- €	0%	- €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	83 000 €	0%	- €	100%	83 000 €
Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT)		ENERGIE Eure-et-Loir	21 000 €	80%	16 800 €	20%	4 200 €
TOTAL			280 000 €		192 800 €		87 200 €

URBANISME :

Un Cub a été déposé par Maître LEGALL DUTERTRE pour la construction d'une maison sur la parcelle ZO 80 la parcelle n'est pas constructible, le projet est donc refusé.

Une DP a été déposée par Monsieur CARTIER afin de poser trois fenêtres de toit.

Madame COSTEAU habitant à Beauchêne a obtenu une DP pour la construction d'une piscine.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS :

SIRP : La délibération pour la convention de mise à disposition de notre cantinière a été signée par le SIRP malgré l'absence de TRIZAY. Une demande de devis a été demandée pour l'achat de trois ordinateurs et un tableau blanc.

Syndicat de la Berthe : La nouvelle secrétaire du syndicat de la Berthe est arrivée et est en binôme à compter du 1 novembre afin d'être formée.

DIVERS :

Abri Matériel : Pour empêcher l'accès au toit de l'abri à matériel, comme cela s'est produit cet été, une clôture va être installée à 60-80 cm du mur de l'abri.

Aire de jeux : Le terrassement coûte 70€/heure, un devis va être demandé afin de discuter du projet au prochain conseil.

Ping Pong : Madame Maslet qui s'occupe du tennis de table demande s'il est possible de retirer la cloison entre les deux classes et de mettre un peu de chauffage. L'employé communal allumera le chauffage le vendredi à 13h pour l'éteindre à 16h30 avant de partir.

Panneaux de signalisation : Suite à la demande de Monsieur Ayad, il faut voir s'il est possible de mettre un panneau « voie étroite, sans issue », un courrier sera adressé aux propriétaires de Fontaine Blanche afin que les camions de livraison ne stationnent pas dans le chemin.

Logement Presbytère : suite au départ de Madame FOULON le diagnostic énergétique est prévu le 23 novembre 2022. Le coût est de 500€ pour les deux logements.

NOM	PRENOM	
MORAND	Gérard	
CHAUMETON	Jean Claude	
LAUVERGNAT	Alain	
AMAND	Fanny donne pouvoir à Mme MARTINE	
RICHARDEAU	Patrick donne pouvoir à M CHAUMETON	
FOURMY	Nicolas	
LETOURNEUR	Christian	
BEREAU	Stéphane	
MARTINE	Marie-Claude	
QUENENSSE	Murielle	
COTTEREAU	Emilie	

Levée de séance à 22h